

## CONTRAT DE PRÊT / LOCATION DE BIENS

Entre les soussignés

La.le prêteuse.eur

Nom

adresse

tel

Mail

La.le emprunteuse.eur

Nom

adresse

tel

Mail

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Les parties sont entrées en contact par l'intermédiaire du cahier de partage d'objets . Les parties acceptent et reconnaissent expressément qu'aucun bénévole gérant le cahier n'est partie au présent contrat, ni explicitement, ni implicitement. Le cahier propose seulement au public une mise en relation dans le cadre de prêt de biens. Aucun bénévole n'a assuré de contrôle certifié sur la qualité des prêteuses.eurs et des emprunteuses.eurs ou des biens proposés. Par conséquent, les parties à la présente convention acceptent sans réserve qu'ils ne pourront engager ni directement, ni indirectement la responsabilité des bénévoles gérant le cahier en cas de litige ou dommage résultant de la conclusion ou de l'exécution de ce contrat.

### ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

La prêteuse.eur donne en location à l'emprunteuse.eur le Bien aux conditions convenues ci-dessous. Le bien loué est défini à l'article 2.

### ARTICLE 2. DESCRIPTION DU BIEN

Location :

Description :

Durée :

Désignation, série:

Précautions d'utilisation :

Réparation et entretien récents :

Photos en annexes à parapher par l'emprunteuse(eur)

Lieu d'utilisation :

### ARTICLE 3. DUREE DE L'EXECUTION DES ENGAGEMENTS

L'exécution des engagements commence le ..... à ..... h .....

L'exécution des engagements prend fin le ..... à ..... h .....

L'exécution des engagements commence et prend fin aux moments de la remise et à la restitution pour la location d'un bien. Tout prolongement éventuel devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties. Toute utilisation pendant une durée anormale par rapport à la durée habituelle fait obligation à l'emprunteuse.eur d'en informer au-delà de ce temps la prêteuse.eur qui peut demander un supplément de prix.

### ARTICLE 4. PRIX

Le prix de la location d'un bien est déterminé par la prêteuse.eur et accepté sans réserve par l'emprunteuse.eur aux termes du présent contrat. Le prix de location comprend (**ayer les mentions inutiles**) : la mise à disposition du bien, la fourniture de consommables listés au présent contrat (par exemple : cartouche d'encre, essence,...), les éventuels frais de transport.

Le prix convenu est de : euros (écrire le prix en lettre)

Parapher

## **ARTICLE 5. CONCLUSION DES ENGAGEMENTS ET PAIEMENT**

Dès lors que l'emprunteuse.eur accepte la proposition transmise par la prêteuse.eur, elle.il est invité à régler le montant correspondant au prix fixé .

## **ARTICLE 6. VERSEMENT DE GARANTIE**

En garantie des obligations contractées par la prêteuse.eur en vertu du contrat, l'emprunteuse.eur, lors de la conclusion du contrat, dépose une caution entre les mains de la prêteuse.eur. Ce dépôt de garantie sera restitué intégralement dès la remise du Bien à la prêteuse.eur, déduction faite des éventuels consommables utilisés -à leur prix convenu- et déduction faite de l'application de pénalités relatives à d'éventuels dommages.

Le montant du dépôt de garantie est de : .00€, euros (inscrire le prix en chiffres)

Le dépôt de garantie sera remis par chèque bancaire à la prêteuse.eur et sera remboursé à l'emprunteuse.eur lors de la restitution du bien, déduction faite du montant de réparation des éventuels dommages constatés lors de la restitution.

Pour les Biens de grande valeur, les bénévoles conseillent de passer par les applications accessibles en ligne proposant une garantie au prêt.

## **ARTICLE 7. CONDITIONS LIEES à la prêteuse.eur**

Le bien proposé par la prêteuse.eur doit obéir aux règles suivantes :

- qu'il est conforme à la description présentée sur la fiche descriptive. Si la description ou les garanties présentées se révèlent ultérieurement inexactes, la prêteuse.eur se prive du droit d'invoquer les clauses relatives aux dommages occasionnés par l'emprunteuse.eur au bien loué, à moins que la contestation n'ait pas de lien direct avec les inexacitudes des déclarations .
- que la.le prêteuse.eur est effectivement propriétaire du bien loué . Si ce n'est pas le cas la.le prêteuse.eur doit pouvoir justifier qu'elle.il a été autorisé par la.le propriétaire à le louer ou le sous-louer.
- que la.le prêteuse.eur a acquis le bien dans les conditions légales et que celui-ci est licite ( le bien ne doit pas constituer l'objet d'un vol, d'une escroquerie, d'une fraude quelle qu'elle soit et ne doit pas être interdit ou réglementé : contrefaçon, stupéfiants, explosifs, armes à feu, médicaments, boissons alcoolisées, tabac...).
- qu'elle.il est titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile (par exemple multirisque habitation) qui garantit toute conséquence de l'exécution d'un engagement à sa charge.
- que, plus généralement, le bien loué respecte les règles légales en vigueur.

Au cas où un tiers au contrat viendrait à engager la responsabilité de l'emprunteuse.eur en invoquant un manquement au présent article, la prêteuse(eur) s'engage à garantir et relever l'emprunteuse.eur de toute responsabilité et des sommes dont elle.il pourrait être redevable .

## **ARTICLE 8. CONDITIONS LIEES A L'EMPRUNTEUSE(eur)**

L'emprunteuse.eur s'engage expressément à garantir à la prêteuse.eur :

- qu'elle.il n'a recours à la location du bien que dans des conditions licites et conformes à la réglementation en vigueur et conformément à la demande présentée.
- qu'elle.il justifie détenir la qualité juridique et matérielle ainsi que toute habilitation réglementaire pour agir en qualité de locataire du bien (permis...).
- qu'elle.il bénéficie personnellement et directement du bien, . Il est donc interdit à cette dernière.er de céder, sous-louer et/ou de prêter le Bien sans l'accord la prêteuse.eur.
- que les conditions de détention et d'utilisation du bien remplissent toutes conditions de sécurité et environnementales en vigueur.

Parapher

- qu'elle est titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile (par exemple multirisque habitation) qui garantit toutes conséquences de l'utilisation du Bien.

#### **ARTICLE 9. MISE A DISPOSITION D'UN BIEN**

Tous Biens, leurs accessoires et tout ce qui en permet un usage normal, sont conformes à la proposition présentée sur la fiche descriptive et à la réglementation en vigueur. Ils sont délivrés à l'emprunteuse.eur en bon état de marche. Ils sont munis de tout ce qui permet le fonctionnement normal et effectif (câbles, recharge, transformateurs, piles, carburant, etc...) et devront dans ce cas être restitués à la prêteuse.eur dans le même état (carburant, piles, etc...). Ils sont accompagnés de la documentation technique nécessaire à leur utilisation et à leur entretien. Tout certificat de conformité est tenu le cas échéant à la disposition de l'emprunteuse.eur et peut lui être remis sur simple demande. La prêteuse.eur s'engage à respecter toute règle convenue avec l'emprunteuse.eur pour l'accès au bien.

#### **ARTICLE 10. CONDITIONS D'UTILISATION**

La prêteuse.eur doit informer l'emprunteuse.eur des conditions d'utilisation du bien loué. L'emprunteuse.eur est responsable de tout dommage résultant d'une utilisation non conforme aux conditions fixées, au respect des règles d'utilisation, de la loi en vigueur, la prise en compte de l'environnement. L'emprunteuse.eur procédera sous son entière responsabilité aux vérifications de bon fonctionnement du bien et respectera les préconisations de la prêteuse.eur. Elle ne fera procéder sans l'autorisation de la prêteuse.eur à aucune opération de réparation ou de modification.

#### **ARTICLE 11. LIEU D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS**

Le Bien est exclusivement utilisé sur les lieux indiqués ou dans une zone géographique limitée. Toute utilisation du bien en dehors de la zone indiquée sans l'accord explicite et préalable de la prêteuse.eur peut justifier la résiliation de la location. L'accès au Bien loué est autorisé à la prêteuse.eur, pendant la durée de la location. L'emprunteuse.eur devra respecter les conditions imposées par la prêteuse.eur pour exercer ce droit d'accès.

#### **ARTICLE 13. DOMMAGES AU BIEN (DEGATS, PERTE ET VOL) ET RESPONSABILITES**

1. La prise de possession du bien transfère la garde juridique du Bien au locataire qui en assume la pleine responsabilité au sens des articles 1382 à 1384 du Code civil. Jusqu'à la restitution effective du bien et quel qu'en soit le moment, l'emprunteuse.eur s'engage à être la responsable exclusive du bien. Pendant la période de location, la prêteuse.eur est déchargée de toute responsabilité concernant le bien et son utilisation, en particulier utilisation inadéquate, imprudente ou illégale, l'emprunteuse.eur étant le seul responsable de tout dommage corporel ou matériel que le Bien pourrait occasionner à la prêteuse.eur à qui que ce soit. Les dommages occasionnés par l'emprunteuse.eur demeureront à sa charge. Le montant de la remise en état ne pourra pas excéder sa valeur indiquée au présent contrat. Quelles que soient ses réparations éventuelles, le bien restera la propriété de la prêteuse.eur. Dans le cas où l'emprunteuse.eur restituerait le Bien en mauvais état de propreté ou d'entretien (ne pouvant pas être assimilé à une usure normale) nécessitant un nettoyage ou un entretien spécifique (ex. nettoyage à sec d'un vêtement, lavage d'un véhicule, dégraissage d'un outil...), l'emprunteuse.eur sera tenue de payer les frais de nettoyage ou d'entretien éventuel, effectué par une professionnelle. Cette professionnelle sera choisie, sollicitée et payée par l'emprunteuse.eur dans un délai de 10 jours ouvrables, ou par la prêteuse.eur, après mise en demeure préalable, qui se réserve le droit d'imputer ces frais sur le dépôt de garantie.

#### **ARTICLE 14. TRIBUNAUX COMPETENTS**

Parapher

Si, en cas de litige, l'emprunteuse.eur et la prêteuse.eur ne trouvent pas de solution à l'amiable, alors les tribunaux du lieu de signature du présent contrat seront retenus pour seuls compétents.

**ARTICLE 15. OBSERVATIONS PARTICULIERES ET COMPLEMENTAIRES**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

...

Fait à ....., le ..... en deux exemplaires, dont un est remis à chacune des deux parties qui le reconnaît.

Pour l'emprunteuse.eur Nom et signature

Pour la prêteuse.eur. Nom et signature